

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'Administration
Séance du 27 mars 2017

**Présentation de l'Ordre du jour et
Adoption du compte-rendu de séance
du CA du 9 décembre 2016**

Délibération n°DELIB_01_ADM_17_03_27_OJ_CR

L'an deux mille dix-sept, le 27 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date 14 mars 2017.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.75-10.
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 25 mars 2016 ;

La Présidente,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 10 appelle l'approbation des points suivants :

- Compte rendu de séance du 9 décembre 2016,
- Rapport d'activité 2016,
- Compte de gestion 2016,
- Compte administratif 2016,
- Affectation du résultat 2016,
- Budget supplémentaire 2017,
- Ligne de trésorerie,
- Bilan social 2016,
- Droit individuel à la formation,
- Dispositif de titularisation,
- Procédure de recrutement Directeur général,
- Tableau des effectifs,
- Information sur la réforme des professeurs d'enseignement artistique,
- Questions diverses.

M. Philippe Campos est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2016, transmis pour avis le 16 décembre 2016 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

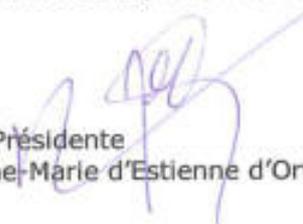
Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 9 décembre 2016.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes pour	14
Votes contre	
Abstentions	

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 27 mars 2017.


La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 29/03/2017

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 31/03/17

